

# Des pharmaciens *aux côtés des plus démunis*

En matière de droit à la santé, la loi change tout. Tout ? Sauf ce droit à la santé. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, ce n'est pas parce qu'on ne récupère plus les médicaments que les pharmaciens lâchent prise : l'aide à la santé est un droit fondamental. Reste à l'appliquer différemment.

Il est désormais interdit d'emporter et de distribuer des médicaments récupérés en France ou à l'étranger, même pour la bonne cause. PHI œuvre efficacement pour que la loi ne soit pas contournée. Sur le territoire français, PHI a été reconnue Association pharmaceutique à but humanitaire et s'est dotée d'un établissement dédié. Elle devient donc le fournisseur officiel de médicaments neufs aux centres de soins agissant pour protéger la santé des plus défavorisés sur le territoire français, comme Médecins du Monde, le SAMU Social, le COMEDE, etc.

## Une approche globale

C'est à Nîmes que PHI a installé son établissement pharmaceutique de répartition à vocation humanitaire. Cette plate-forme joue désormais le rôle d'unique grossiste-répartiteur humanitaire.

En plus de son utilité en France, PHI reste irremplaçable dans les pays en développement. Les associations locales poursuivent leur engagement à l'étranger : au Pérou, à Madagascar, au Burkina Faso, au Mali, en Roumanie, en Pologne comme en Moldavie. Si la santé passe d'abord par le médicament, elle doit s'envisager dans une approche



Jean-Marc Merle, président de PHI.

globale de solidarité. Elle nécessite ainsi le conseil des professionnels : apprentissage à l'hygiène, écoute des problèmes, formation, aide à la création de pôles sanitaires, aide à l'achat sur place de médicaments essentiels pour en améliorer la qualité... Une liste d'actions humanitaires sans fin pour les pharmaciens, qu'ils agissent directement au nom de PHI ou en collaboration avec d'autres associations. □

Contact et renseignements :  
[www.phi.asso.fr](http://www.phi.asso.fr)